

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLICDivision Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement

NP/AA

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Autorisation accordée au Maire pour signer et présenter à la province Sud la demande d'autorisation de travaux susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau brute DN800 à Rivière Salée

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan d'état des lieux
- 1 plan de situation

La conduite d'adduction d'eau brute en fonte ductile de diamètre DN 800, en provenance du barrage de Dumbéa, a été posée en 1972. Cette conduite stratégique constitue l'alimentation principale d'eau de la ville et de la SLN.

Située sous l'emprise de l'ancienne voie ferrée, cette conduite a été sujette à plusieurs casses, dont trois importantes en 2016, liées à son âge avancé et au caractère agressif du sol environnant (marnage, eau salée). Ces casses répétées ont contraint la Ville à faire appel à l'aqueduc du Grand Nouméa ce qui a eu des répercussions financières non négligeables pour la municipalité et les abonnés.

La Ville envisage donc son renouvellement par une conduite en fonte revêtue, résistante aux terrains agressifs. L'étude géotechnique réalisée en 2018 a identifié un tronçon de 900 mètres environ le long de la mangrove de Rivière Salée situé sur des terrains fortement corrosifs. Ce linéaire comprend deux passages aériens et les traversées des rues André De Béchade et Jean Chalier jusqu'aux jardins d'EEC.

Conformément aux articles 233-1 et suivants, et 431-1 et suivants du Code de l'environnement, une autorisation délivrée par la province Sud est nécessaire pour autoriser les travaux aux abords de la mangrove définie par l'article 232-1 comme un écosystème d'intérêt patrimonial et pour engager le défrichement. La création des deux nouveaux passages aériens impactera deux bras de mangrove faiblement végétalisés sur une surface de 200 m² environ.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer et à présenter à la province Sud la demande d'autorisation de travaux aux abords de la mangrove de Rivière Salée et de défrichement.

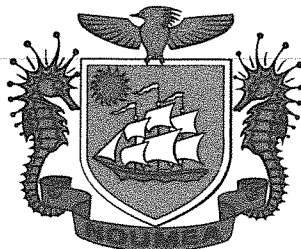
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
15.05.2018

DATE D'AFFICHAGE
16.05.2018

Mme Sonia LAGARDE	M. Christophe CHEVILLON
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Christine BELLET
Mme Kareen CORNAILLE	M. Henri OUILLEMON
M. Marc MANSEL	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Chantal BOUYE	M. Patrick SENS
Mme Diane BUI-DUYET	M. Christophe DELESSERT
Mme Françoise SUVE	Mme Jinezi Annie QAEZE
M. Dominique SIMONET	M. Marc DESCHAMPS
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Patricia VAN RYSWYCK	Mme Isabelle LAFLEUR
M. Nicolas VIGNOLES	Mme Sonia BACKES
M. Tristan DERYCKE	Mme Félicia BALLANGER
Mme Martine LAGNEAU	M. Charles ERIC
Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M. Pierre FAIRBANK	Mme Dominique KORFANTY
Mme Valérie LAROQUE	M. Angélo PITO
M. Mathieu OUANEMA	Mme Dina REY
Mme Janine BAJON	M. Hnadriane HNADRIANE
M. Christophe OBLED	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 53	M. Daniel LEROUX	Mme Charlene SOERIP
	Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. André WAMO
	Mme Marie-Noëlle LOPEZ	M. Gaël YANNO
Nombre de présents : 37	M. Alexandre MACHFUL	M. Philippe BLAISE
Nombre de votants : 49	Mme Sabine KAGY	Mme Isabelle CHAMPMOREAU
(12 procurations)	M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jean-Claude BRIAULT
	Mme Karine DESTOURS	M. Jonas TAOFIFENUA
	Mme Germaine NEWEDOU	Mme Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/406

autorisant le Maire à signer et à présenter à la province Sud une demande d'autorisation de travaux susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau brute DN800 à Rivière Salée

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 MAI 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code de l'environnement de la province Sud,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/67 du 16 avril 2018,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en sa séance du 26 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer et à présenter à la province Sud la demande d'autorisation de travaux susceptibles d'avoir un impact sur un écosystème d'intérêt patrimonial et de défrichement dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau brute DN800 à Rivière Salée.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

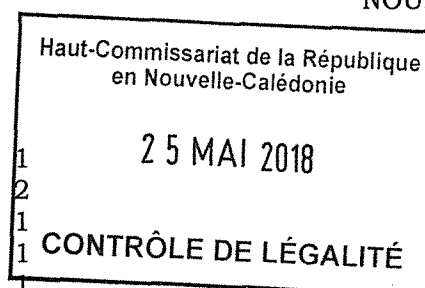
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 MAI 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **25 MAI 2018**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD -
D.F. (dont T.P.S.) -
POLE AMENAGEMENT -
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.) -
AFFICHAGE -



Le Maire,
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 MAI 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~
et ~~publié le~~ 28 MAI 2018
est exécutoire de plein droit.

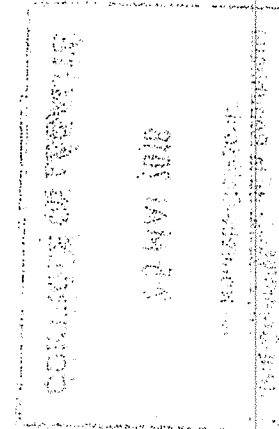


Pour le Maire et par délégation

Patricia VAN RYSWYCK

1^{ère} adjointe au Maire

Chargée de l'état civil et des services à la population





NOUVELLE CALEDONIE

Bureau d'étude
THÉSÉE
ingénierie



Date : 17/01/2018

Maitrise d'œuvre pour le renouvellement de la
conduite d'adduction d'eau potable DN800
provenant du barrage de Dumbéa

Plan de situation

Echelle:	N° de plan	Date:	Indice:	Dessin:	Verif:	Modifications :
Sans	01	17/01/18	1	DD	BF	Etablissement
Phase:	Format :					
PRO	A3					

AFF : THES/2017/027

2. ETAT DES LIEUX

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

2.1. LOCALISATION ET SITUATION GENERALE

La figure ci-dessous localise la zone du projet et définit les limites de prestation.

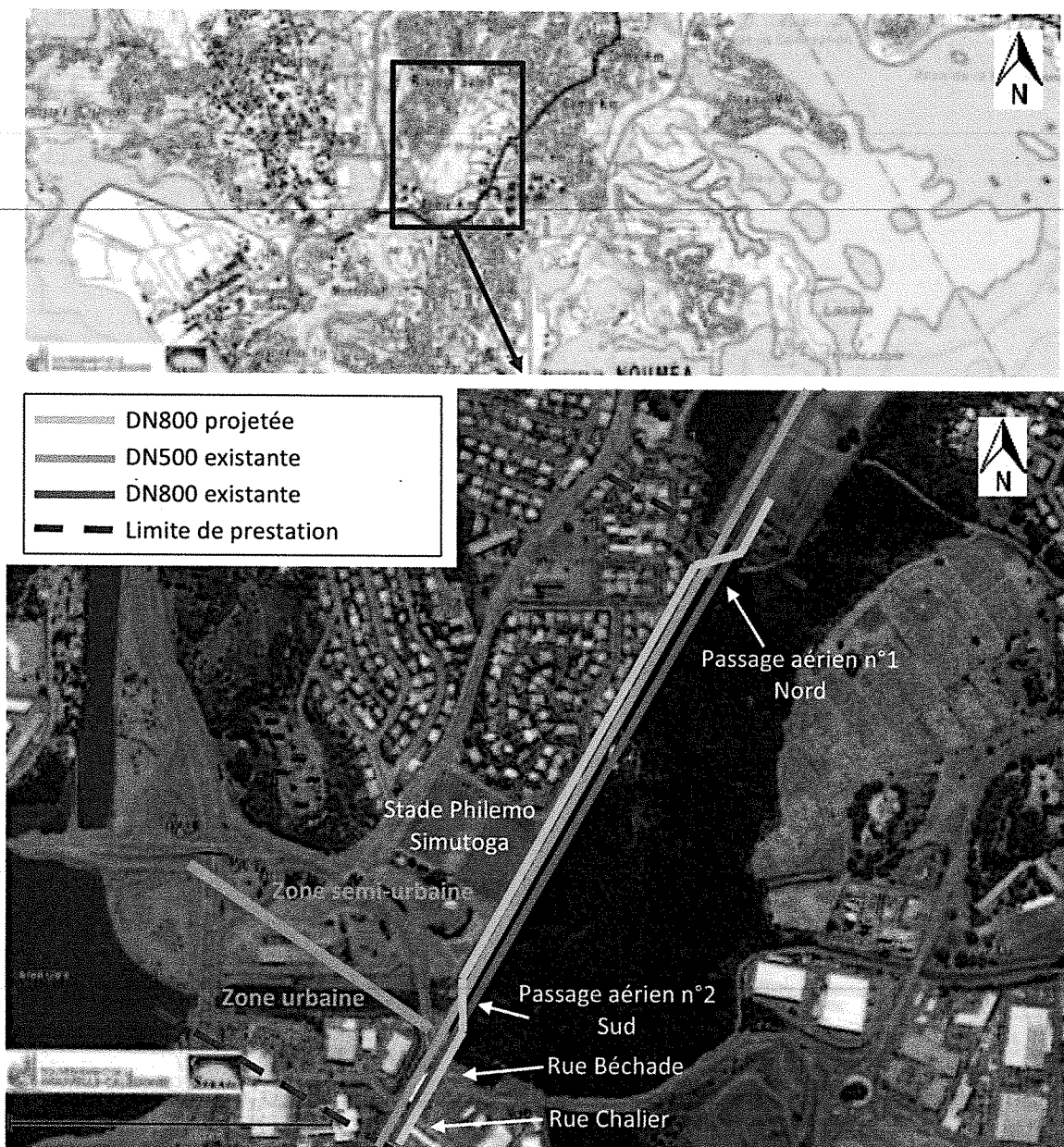


Figure 1 : Localisation du projet de renouvellement

Les limites de prestation des travaux projetés sont délimitées comme suit :

- Partie Nord : nord du passage aérien n°1 ;
- Partie Sud : dans les espaces verts de EEC (foncier appartenant à la Ville de Nouméa), avec un raccordement prévu en amont de la vidange existante.

Le plan de localisation est présenté en *Annexe 1*.